

# Quelle politique nationale de numérisation ?

**La numérisation du patrimoine documentaire et scientifique est un enjeu important pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), qui s'inscrit dans une stratégie globale de développement des ressources numériques au service de la réussite pédagogique et de l'excellence de la recherche.**

Les objectifs de la numérisation sont multiples : préservation des collections physiques ; facilité d'accès aux contenus ; support aux programmes d'enseignement et de recherche ; visibilité et diffusion des résultats de la recherche ; prestige et notoriété des établissements.

Si l'on dresse aujourd'hui à grands traits un état des lieux de la numérisation des collections de l'ESR, le constat est celui d'un paysage foisonnant, caractérisé par la multiplicité des projets, des acteurs et des sources de financements (financements locaux, nationaux – directs ou *via* les contrats ; investissements d'avenir ; projets ANR ; projets européens ; pôles associés ou programmes concertés avec la BNF, etc.). Un certain nombre de réalisations significatives ont vu le jour (que ce soient des programmes nationaux structurants comme Persée et Numdam ou des bibliothèques numériques institutionnelles ou thématiques comme Medic@, la Jubilothèque, le CNUM, les bibliothèques numériques de la BNU, de l'INHA, de la BDIC, Manioc, Tolosana, Polib, etc.), ainsi que de nombreux corpus de granularité plus fine, souvent liés à des projets de recherche.

Dans ce paysage centrifuge, accentué par l'autonomie renforcée des universités, et dans un contexte budgétaire contraint, la politique du MESR en matière de numérisation s'inscrit dans la continuité des objectifs du schéma directeur élaboré en 2008 :

- favoriser l'accès à des fonds et à des corpus documentaires principalement destinés à des activités de recherche, structurés sur des standards ouverts et associés à des outils d'exploitation des contenus ;

- développer la visibilité de ces corpus en organisant l'interopérabilité avec les autres dispositifs d'accès aux contenus numériques (notamment Gallica).

Elle se structure autour de quatre orientations principales : coordonner, recenser, soutenir, coopérer.

## COORDONNER

Pour favoriser la cohérence des projets au niveau national, limiter les redondances, encourager les convergences et les partenariats et optimiser la dépense publique, le MESR a mis en place une instance de réflexion, de concertation et d'action, spécifiquement dédiée à la numérisation au sein de la Bibliothèque scientifique numérique – le segment BSN 5 – qui réunit les principaux acteurs concernés de l'IST (universités, organismes, opérateurs nationaux) ainsi que des représentants du ministère de la Culture et de la BNF. C'est désormais le cadre principal d'élaboration des recommandations nationales en matière de numérisation.

## RECENSER

La mise en œuvre d'une politique de numérisation implique de disposer d'un état des lieux complet et actualisé des réalisations et des projets. C'est dans cette perspective que le ministère a lancé en 2008 une cartographie nationale des corpus numérisés de l'ESR, en s'appuyant sur des outils comme l'enquête patrimoine et surtout Numes, inventaire en ligne des projets de numérisation. Si l'adéquation de Numes aux problématiques actuelles de recensement et de signalement est aujourd'hui questionnée (notamment en termes de périmètre et de

granularité), la visibilité des collections numérisées reste une préoccupation d'actualité pour le MESR qui sera instruite dans le cadre des travaux de BSN.

## SOUTENIR

Le MESR apporte plusieurs formes de soutien aux opérations de numérisation : soutien financier direct des programmes nationaux Persée et Numdam ; financement d'appels à projets à partir de 2013 dans le cadre de BSN 5 ; labellisation, technique et scientifique, de projets existants à partir de 2013 ; soutien financier pour un archivage pérenne au CINES des corpus labellisés par BSN (premier appel à projets lancé à l'automne 2012).

## COOPÉRER

Dans la continuité des recommandations du schéma numérique des bibliothèques, l'une des orientations fortes du MESR en matière de numérisation et de patrimoine est de renforcer la concertation avec le ministère de la Culture – dans le cadre notamment de la commission Bibliothèques numériques – et de favoriser la coopération et les partenariats avec la BNF (convergence technique en matière de normes et de standards ; programmes de numérisation concertée ; autorisations croisées d'exploiter les données numérisées de Gallica ou de l'ESR ; partenariat BNU/BNF, etc.).

D'autres pistes de réflexion sont ouvertes pour l'avenir : opportunité de lancer d'autres programmes nationaux (thèses, *unica* de l'ESR, champs scientifiques prioritaires) ; opportunité de soutenir une position nationale en matière de statut juridique des données numérisées, etc. Elles feront l'objet de discussions et de concertation avec les acteurs concernés.

**JULIE LADANT**

Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire  
julie.ladant@education.gouv.fr